

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026

N°20260427.D15

**Objet : MARCHES PUBLICS – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES –
MARCHE D'INFOGERANCE DU SYSTEME D'INFORMATION**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

EXPOSE

Le marché d'infogérance du système d'information du CCAS arrive à échéance le 14 novembre 2026, il est nécessaire de relancer une procédure de consultation afin de choisir le prochain prestataire.

La Ville d'Eysines et le Centre social et culturel L'EYCHO expriment des besoins similaires à ceux du CCAS d'Eysines.

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260427-20260427-D15-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Dans un souci d'optimisation des procédures de passation et de réalisation d'économies d'échelle, la Ville d'Eysines, son C.C.A.S. et le Centre social et culturel l'EYCHO ont décidé de mutualiser les procédures de passation des contrats en constituant un groupement de commandes, comme en 2022, conformément à l'article L2113-6 du Code de la commande publique.

Ce groupement aura pour objet de lancer la consultation suivante :

- Infogérance du système d'information

La constitution de ce groupement nécessite l'établissement d'une convention, conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique.

Cette convention a pour objet de définir les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement. Elle désigne la Ville d'Eysines comme coordonnateur du groupement.

A ce titre, la Ville aura pour missions :

- d'établir les dossiers de consultation des entreprises,
- d'organiser la procédure de mise en concurrence,
 - de procéder à la signature du marché, à sa transmission au contrôle de légalité, le cas échéant, et à sa notification au titulaire au nom de l'ensemble des membres du groupement.

La Ville d'Eysines prendra à sa charge les frais associés à la procédure de mise en concurrence.

Chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché et règlera les commandes le concernant sur son propre budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve l'adhésion du CCAS au groupement de commande proposé avec la Ville d'Eysines et le Centre social l'EYCHO
- autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Ville et le Centre social l'EYCHO, et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché lié au groupement ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- autorise Madame la Présidente à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :

9 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.


Christine BOS



Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260427-20260427-D15-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026